PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

LIAISON EST OUEST D'AVIGNON (LEO)

COMITÉ DE PILOTAGE DU 12 FÉVRIER 2024

Conséquences de la non réalisation des tranches T2 et T3

La liaison Est-Ouest
leo
au Sud d'Avignon

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Conséquences de la non réalisation des tranches T2 et T3

Conséquences technico-financières

- **Clôture des études**
- **Résiliation des marchés et conventions en cours (indemnisations à prévoir)**
- **Foncier :**

T3 : régularisation des terrains expropriés : achat ou restitution au choix de l'ancien propriétaire ;

T2 : mise en sécurité des biens acquis (démolition des maisons) puis mise en œuvre des droits de rétrocessions

T1 : délimitation du domaine public et mise en œuvre des rétrocessions selon code voirie routière

- **Mise en conformité réglementaire de la T1 (liée au changement de programme) nécessitant l'obtention d'une modification de l'arrêté loi sur l'eau de 2003 avec revoyure des mesures de compensation et la tenue d'une nouvelle enquête publique**
- **Situation réglementaire : études techniques et juridiques pour identifier et autoriser la T1 seule**
- **Domanialité de la T1 à confirmer**
- **Adaptation à la baisse des mesures compensatoires en cours**

⇒ **délais de clôture de l'opération LEO de 5 à 10 ans et coûts complémentaires à chiffrer**

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

LIAISON EST OUEST D'AVIGNON (LEO)

COMITÉ DE PILOTAGE DU 12 FÉVRIER 2024

Liaison entre la T1 et l'A7 par la rive gauche de la Durance

La liaison Est-Ouest
leo
au Sud d'Avignon

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Liaison entre la T1 et l'A7 par la rive gauche de la Durance

- **Caractéristiques :**

- **11 km** en 2x1 voies
  - 4 km en tracé neuf
  - 7,5 km en réutilisation de voies (RD571N, 24 et 23)

- **2 options de raccordement à l'A7** :
  - Traversée du pont du Bonpas
  - Réalisation d'un échangeur à Cabannes (+2,5km en réutilisation de RD)

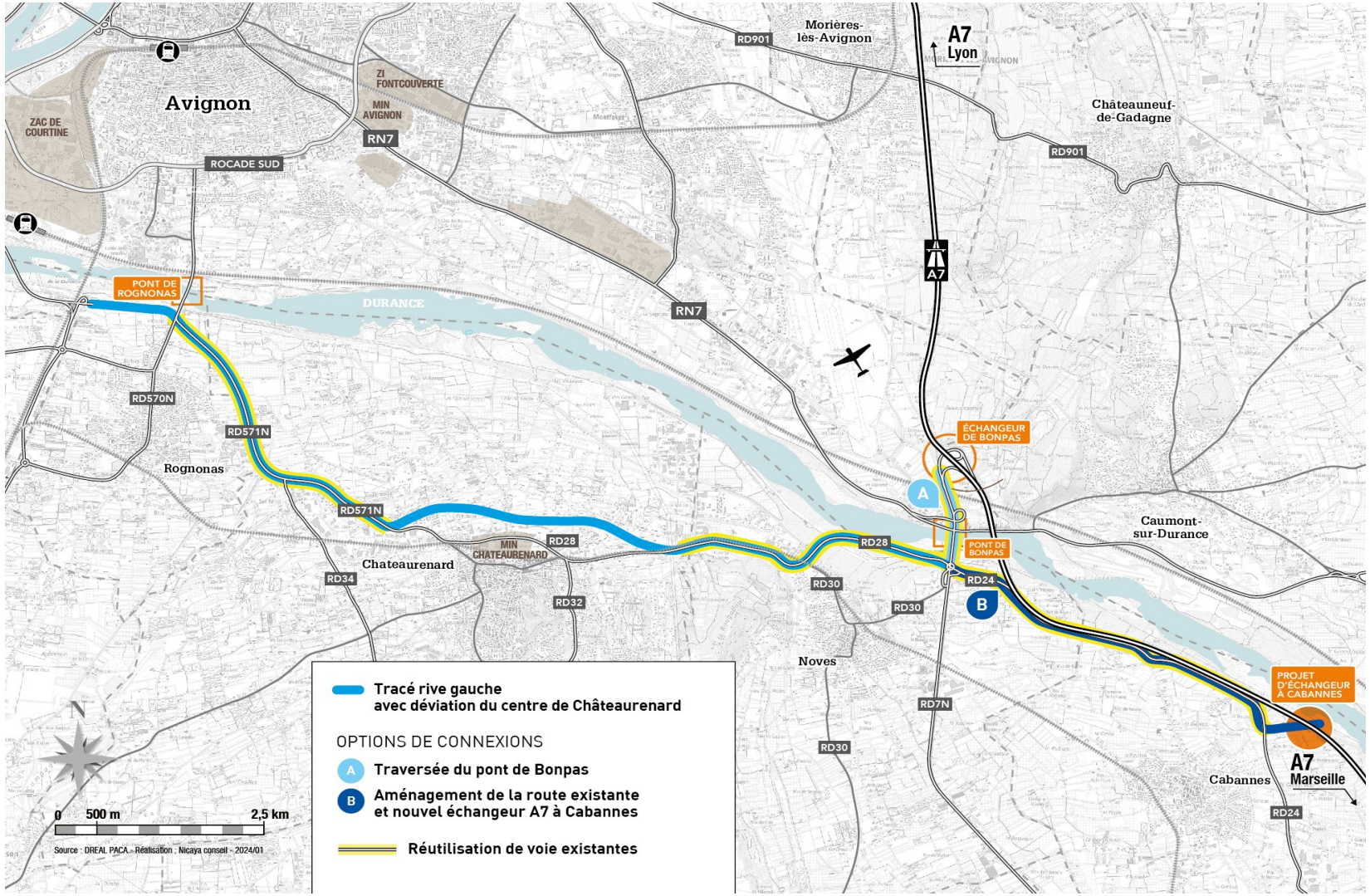

La liaison Est-Ouest au Sud d'Avignon

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

liaison entre la T1 et l'A7 par la rive gauche de la Durance

• Trafics – Procédures - coûts – calendrier- Impacts sur les projets des CL

- Baisse très faible (7%) sur la rocade sud d'Avignon : - 1500 véhicules dont environ - 1000 PL(transit) avec les hypothèses d'un pont sur le Rhône et d'une interdiction de circulation des PL en transit sur la rocade
- **A minima 250M€ (hors actualisation à terminaison et hors coût d'un pont sur le Rhône) :** 180 M€ environ + échangeur sur l'A7 ou reprise du pont de Bonpas (environ 70M€);
- Non réalisable dans le cadre de la DUP de 2003 => **nouveau projet à concevoir et à DUPer**
- Maîtrise d'ouvrage à porter par les collectivités
- Plus de 15 ans d'études et procédures à prévoir => mise en service 2040/2045
- Révision nécessaire des politiques de déplacements sur l'aire urbaine d'Avignon pour tenir compte des effets de la non réalisation des tranches T2 et T3 sur la faisabilité de certains projets

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

LIAISON EST OUEST D'AVIGNON (LEO)

COMITÉ DE PILOTAGE DU 12 FÉVRIER 2024

Connexion entre la T1 et le pont de Rognonas

La liaison Est-Ouest
leo
au Sud d'Avignon

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Connexion entre la T1 et le pont de Rognonas

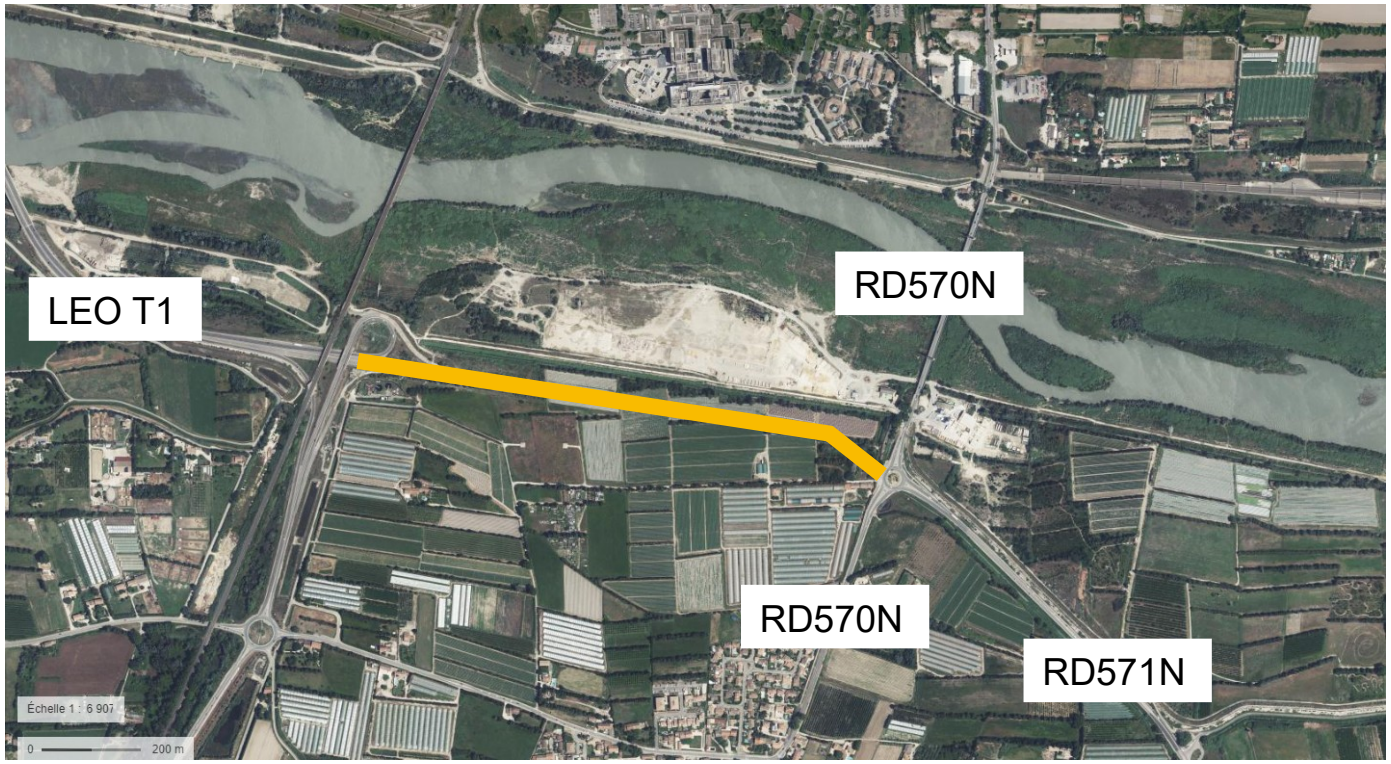

Caractéristiques :

Connexion de la T1 à la RD 571N via un échangeur plan.

La liaison Est-Ouest
leo
au Sud d'Avignon

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Connexion entre la T1 et le pont de Rognonas

Trafics – Procédures - coûts – calendrier- Impacts sur les projets des CL

- Études à réaliser
- Acquisitions foncières nouvelles
- Impact trafic sur le pont de Rognonas à évaluer (en remontée de file notamment)
- Incompatible avec une réalisation future de la T2
- Autorisations administratives (dont environnementale) à obtenir : ne peut pas bénéficier de la DUP LEO pour justifier l'intérêt public majeur (condition pour la dérogation habitats et espèces protégées) si T2 non confirmée
- Coût non évalué
- MOA à porter par les collectivités

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

LIAISON EST OUEST D'AVIGNON (LEO)

Conséquences de la réalisation de la connexion entre la T1 et l'échangeur de Châteaurenard

COMITÉ DE PILOTAGE DU 12 FÉVRIER 2024

La liaison Est-Ouest
leo
au Sud d'Avignon

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Connexion entre la T1 et l'échangeur de Châteaurenard

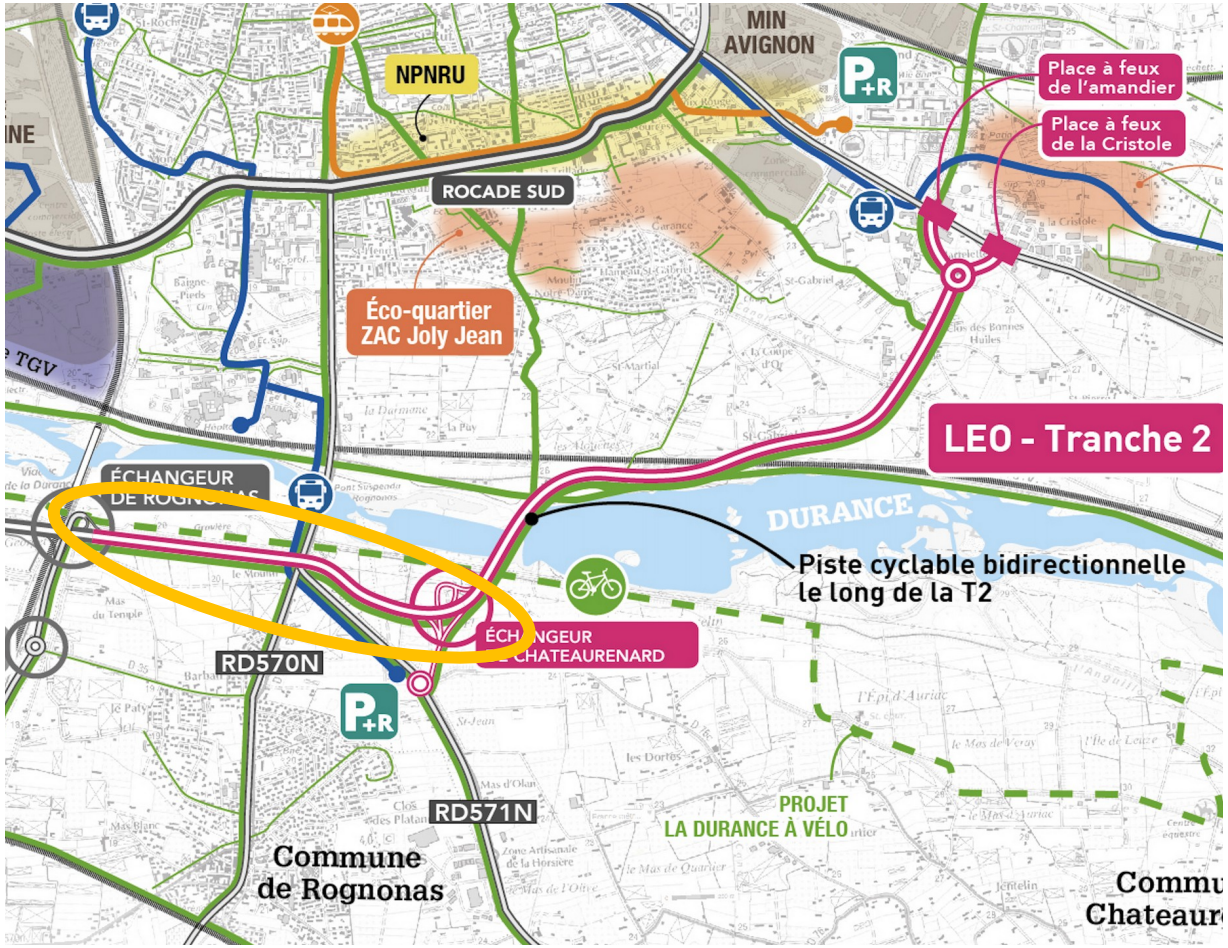

Caractéristiques :

Réalisation de la section Bouches-du-Rhône de la T2 impliquant un passage au dessus de la RD570N, et une réalisation partielle de l'échangeur dénivelé de Châteaurenard

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Connexion entre la T1 et l'échangeur de Châteaurenard

Trafics – Procédures - coûts – calendrier- Impacts sur les projets des CL

- Aucune baisse de trafic sur la rocade sud
- Baisse de trafic sur la rocade ouest et pont de Rognonas
- Autorisations administratives (dont environnementale) à obtenir : **ne peut pas bénéficier de la DUP LEO pour justifier l'intérêt public majeur si T2 non confirmée**
- Coût en l'état actuel de la conception : plus de 90M€ de travaux

MOA : à porter par les CL

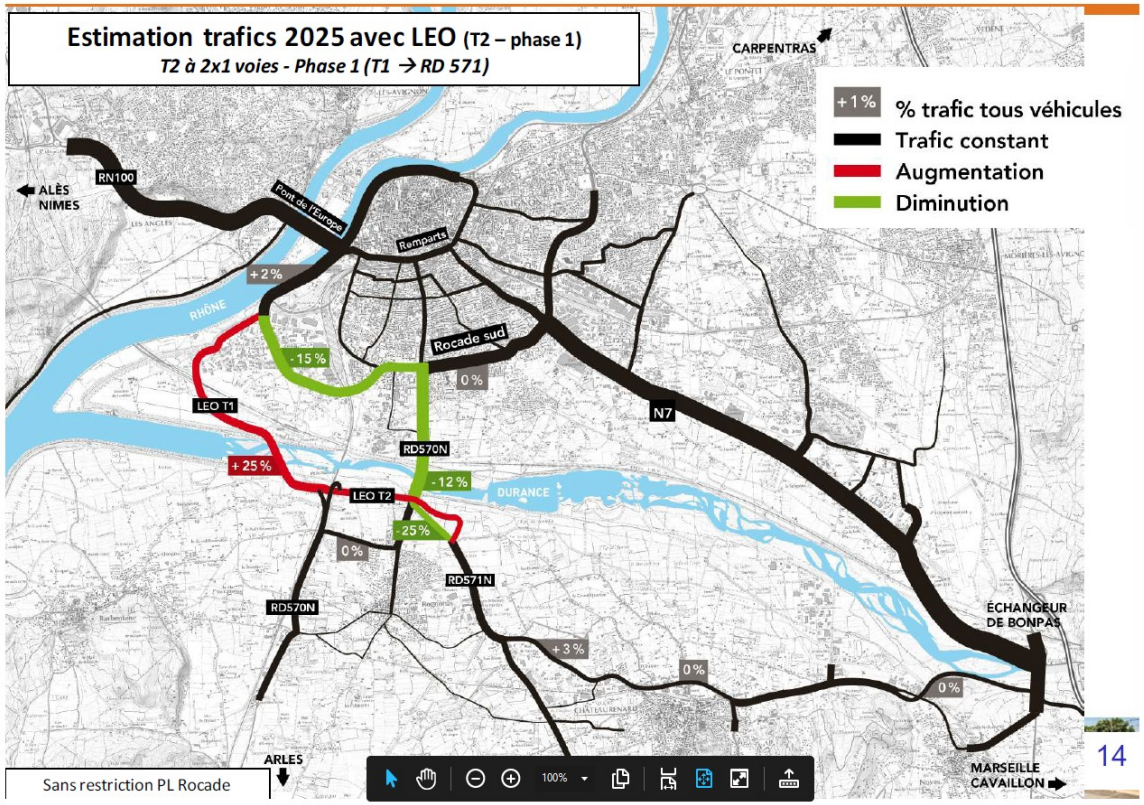

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

LIAISON EST OUEST D'AVIGNON (LEO)

COMITÉ DE PILOTAGE DU 12 FÉVRIER 2024

Restriction de circulation des poids lourds sur la rocade

La liaison Est-Ouest
leo
au Sud d'Avignon

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Restriction de circulation PL sur la rocade sud d'Avignon sans autre aménagement routier

- Prise d'un arrêté de restriction de circulation des PL sur la Rocade
- Sont à identifier :

=> La/les section(s) de rocade concernée(s) (section NPNRU uniquement ou tracé complet)

=> Les période de la journée (heures de pointe, toute la journée…)

=> Le type de véhicules (nombre d'essieux par exemple)

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

restriction de circulation PL sur la rocade sud d'Avignon sans autre aménagement routier

Trafics – Procédures - coûts – calendrier- Impacts sur les projets des CL

- Prise d'un arrêté d'interdiction de circulation des PL sur la Rocade
- Baisse du trafic PL en transit sur la rocade (maximum environ 1000 PL), mais pas du trafic VL
- Trafic local des PL maintenu sur la rocade (desserte de Champfleury et du MIN et des commerces)
- Report des circulations et impacts sur d'autres itinéraires non adaptés (concertation obligatoire avec les gestionnaires de ces infrastructures : CD13, CD84, CD30 et communes)
- Avis du Préfet à obtenir car rocade classée RGC + contrôle de légalité
- Délai de prise de l'arrêté : dépend des résultats de la concertation avec les gestionnaires

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

LIAISON EST OUEST D'AVIGNON (LEO)

Réalisation de la T3 avant la T2

COMITÉ DE PILOTAGE DU 12 FÉVRIER 2024

La liaison Est-Ouest
leo
au Sud d'Avignon

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Anticipation de la T3

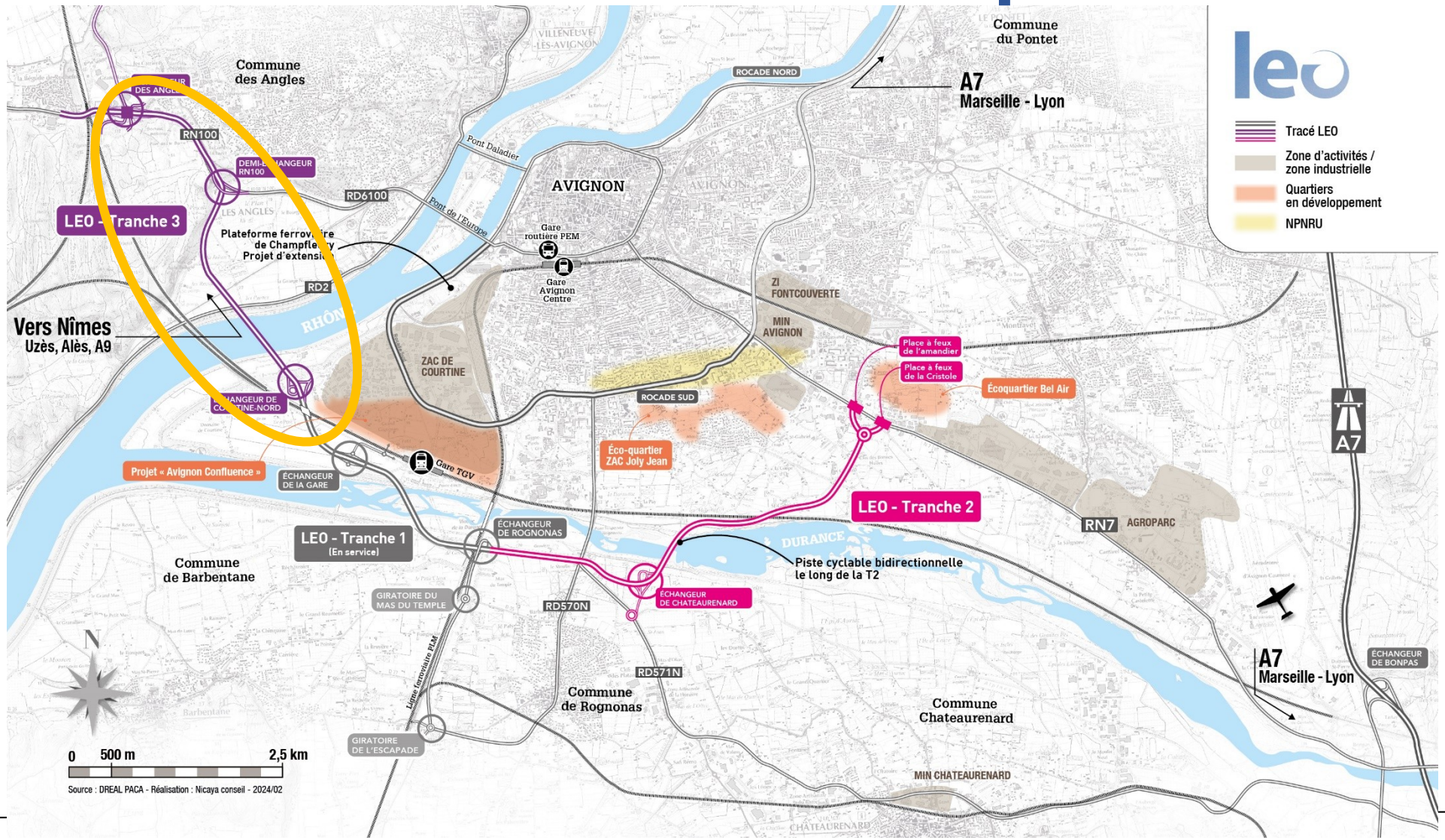

La liaison Est-Ouest
leo
au Sud d'Avignon

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Anticipation de la T3

Trafics – Procédures - coûts – calendrier- Impacts sur les projets des CL

- Effet entonnoir à l'arrivée sur Avignon (Courtine et pont de Rognonas), contre-productif d'un point de vue fluidification du trafic et libération de voies pour intégration de projet TC et modes actifs
- Coût de la T3 évalué à 200M€ en 2014 => études à mener pour actualiser le projet aux normes et enjeux environnementaux et réévaluer le coût à terminaison (convention financière et décision ministérielle à obtenir)
- Absence de plan de financement de la T3 à ce jour (envisagé en concession sans besoin de subvention d'équilibre à la suite de la T2 donc pas de redéploiement possible des 142,7M€ (T2) car projet non abandonné
- Si réalisation de T3 avant T2 → nécessité d'un nouveau plan de financement : en fonds propres ou par concession (avec nécessité de l'obtention d'une DUP et subvention d'équilibre)
- Nécessité de reprise d'une phase étude T2 si réalisation après T3 (nécessité de reprendre le dossier PRO et le DDAE : réévaluation du coût)
- Délais de réalisation à prévoir à compter du lancement : 10 à 15 ans